

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 avril 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 46 de l'ordre du jour
**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 4 avril 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite aux points de presse organisés hier par votre porte-parole, M. Fred Eckhard, et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) concernant l'accord que vous avez conclu avec le Gouvernement pakistanais en vue de prêter assistance aux réfugiés afghans, je voudrais rappeler que, lors de l'entretien que vous avez eu avec le Chef de l'exécutif le mois dernier, il avait été convenu que l'ONU s'emploierait à fournir une assistance simultanément aux réfugiés afghans récemment arrivés au Pakistan et aux populations touchées sur le territoire afghan. Le Pakistan s'est engagé à fournir toute l'aide possible aux organismes des Nations Unies en vue d'installer des camps de réfugiés le long de la frontière, côté afghan. La simultanéité des initiatives visait à endiguer l'exode des réfugiés afghans vers le Pakistan et à créer des conditions favorables au retour de ceux qui avaient trouvé asile au Pakistan dans les semaines qui avaient suivi l'adoption par le Conseil de sécurité de nouvelles sanctions contre l'Afghanistan. Il est décevant pour nous que l'ONU n'ait pas été en mesure d'honorer son engagement en respectant le principe de simultanéité qui avait été convenu. Les organismes des Nations Unies n'ont, pour l'instant, pris aucune mesure pour installer des camps et mobiliser les secours en Afghanistan afin d'endiguer l'afflux de réfugiés afghans.

Vous conviendrez, j'en suis sûr, que le Pakistan s'est parfaitement acquitté de sa mission auprès des réfugiés afghans. Pendant des années, il s'en est acquitté seul. Quatre millions et demi d'Afghans ont trouvé refuge dans le pays au cours de l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Toutefois, alors qu'il y a plus de 2 millions de réfugiés afghans sur son territoire, on ne peut attendre du Pakistan qu'il assume l'afflux continu de réfugiés, d'autant plus que l'assistance internationale se raréfie. Il n'a plus la capacité d'accueillir de nouveaux déplacés et réfugiés. Le HCR ne dispose que de 2 millions de dollars, somme dérisoire, pour subvenir aux besoins de plus de 2 millions de réfugiés afghans et de milliers de nouveaux arrivants. Vous avez, vous-mêmes, reconnu que ses ressources étaient insuffisantes. Il est regrettable que, sur les 275 millions de dollars que vous avez estimés nécessaires

pour faire face aux nouvelles vagues de réfugiés en Afghanistan et au Pakistan, moins de 45 millions de dollars de contributions aient été annoncées.

Le Pakistan a ouvert les portes du camp de Jalozi au HCR, aux agents humanitaires, aux donateurs bilatéraux et aux organisations non gouvernementales qui s'occupent des réfugiés. Toutefois, nous ne pouvons accepter que le HCR permette l'enregistrement des réfugiés au camp de Jalozi, sans fournir des secours en Afghanistan, étant donné que cette démarche ne ferait qu'inciter un plus grand nombre d'Afghans à trouver refuge au Pakistan. Elle est également contraire à l'accord que vous avez conclu lors de votre visite au Pakistan.

La solution au problème n'est pas de faire porter tous les efforts sur le seul camp de Jalozi ou d'établir de nouveaux camps de réfugiés au Pakistan, ce qui ne ferait qu'attirer plus de réfugiés, mais d'établir des camps d'urgence le long de la frontière, côté afghan.

Je profite de la présente note pour vous faire part de la déception du Gouvernement pakistanais, après que votre porte-parole a critiqué le Pakistan au cours de son point de presse. Je tiens à redire néanmoins que nous sommes déterminés à nous acquitter de nos obligations et à poursuivre les entretiens en vue de trouver une solution globale à ce problème humanitaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Shamshad **Ahmad**
